



Pauktuutit est l'organisme national représentant les Inuites au Canada. Il les aide et leur montre la voie à suivre en défendant leurs droits, en élaborant des politiques et en réalisant des projets communautaires. Il a le mandat d'améliorer la situation sociale, culturelle, politique et économique des Inuites, de leurs familles et de leurs communautés.

Le taux de crimes violents dans l'Arctique canadien est le plus élevé au pays, soit 11 fois le taux national. La violence subie par les Inuites, avec un taux 14 fois plus élevé que la moyenne nationale, surpasse celle de tout autre groupe de Canadiennes. Cette violence inadmissible a de grandes répercussions sur les victimes, leurs familles et leurs communautés, et cela contribue aux traumatismes intergénérationnels. Souvent, celles qui subissent de la violence et de mauvais traitements dans leur foyer n'ont aucun endroit où se réfugier. Plus de 70 % des 53 communautés inuites de l'Arctique canadien n'ont pas de refuge sûr pour les femmes.

En raison de l'insuffisance manifeste des refuges existants et de l'absence de logements de transition et de services de soutien, les Inuites peuvent avoir des démêlés avec la justice lorsqu'elles n'ont pas d'autres choix que de demeurer dans un foyer où plane la menace. Cela peut les mener à recourir à la force pour se défendre, en répondant à la violence par la violence. Parallèlement, en raison du peu d'accès à des logements abordables, les Inuites qui fuient un milieu dangereux peuvent finir dans la rue, être exploitées sexuellement ou retourner avec un conjoint violent. La possibilité de démêlés avec la justice s'accroît dans les deux cas.

Les difficultés associées à la lutte contre la violence et le crime sont graves, complexes et étroitement liées, car les Inuits sont souvent aux prises avec un large éventail de traumatismes et de mauvais traitements imbriqués et non réglés, notamment de la violence physique et sexuelle subie pendant l'enfance, une faible scolarité, des taux de chômage élevés et des problèmes de santé, comme l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale et les troubles de stress post-traumatique. La situation est aggravée par de nombreux facteurs, notamment un passé colonial enraciné qui représente l'érosion constante de l'ordre juridique inuit par l'imposition d'une vision extérieure en matière de justice et par la façon de la rendre, les obstacles linguistiques, un haut taux de roulement et d'épuisement parmi les agents de police et les travailleurs du domaine de la justice pénale, le manque d'infrastructures communautaires et les lacunes importantes en matière de services sociaux.

Étant donné le grand nombre d'Inuits vivant dans des communautés nordiques géographiquement isolées et où les ressources manquent, il faut que les stratégies de lutte contre la violence et le crime tiennent compte des difficultés particulières associées à la prestation de services dans un tel milieu.

Si on veut améliorer le système de justice pénale pour les Inuites, il faut s'intéresser aux effets régulièrement sous-étudiés des inégalités économiques, sociales et politiques qui les mènent devant la justice.

Toutes les recommandations seront donc sexospécifiques. Il faut cependant souligner la quasi-absence de documentation sur l'expérience des Inuites avec le système de justice et le système correctionnel du gouvernement fédéral. Il s'avère particulièrement nécessaire de mener des recherches approfondies sur les Inuites, et les personnes qui les aident, afin de déterminer ce qui rendrait leur expérience plus positive.

Recommandations

- Inclure les ressources de guérison et les activités de soutien existantes et adaptées à la culture dans les programmes des établissements fédéraux qui prennent en compte les séquelles des pensionnats subies par les Inuites ainsi que les troubles de stress post-traumatiques qui découlent souvent d'une vie marquée par les traumatismes et les mauvais traitements non réglés.
- Renforcer les liens avec la culture des femmes incarcérées par l'utilisation accrue de représentations et de documentation inuites, de programmes et de mesures de soutien adaptés à la culture, tels les cercles de couture pour les Inuites, avec des matières traditionnelles si possible, et donner accès à des documents imprimés en inuktitut et à d'autres ressources comme des radiodiffusions en inuktitut pour favoriser l'établissement de liens avec les familles, les communautés et la culture inuite de façon générale.
- Renforcer les communications régulières avec les membres de la famille dans les communautés d'origine des délinquantes en donnant accès à des mesures de soutien, comme le programme CHILD de Service correctionnel Canada (SCC), à toutes les Inuites détenues dans des établissements carcéraux fédéraux.
- Former le personnel de SCC travaillant auprès des Inuites détenues dans des établissements carcéraux fédéraux à la culture, à l'histoire et à la langue inuites et les informer des enjeux actuels propres à ces détenues.
- SCC devrait envisager la libération conditionnelle d'un plus grand nombre d'Inuites détenues dans des établissements carcéraux fédéraux dans la région d'Ottawa afin de tirer parti du savoir-faire et des mesures de soutien adaptées à la culture qui ne sont pas encore offerts dans d'autres régions urbaines. Parallèlement à cela, les Inuites détenues dans ces établissements devraient être informées des autres services et mesures de soutien propres à la culture inuite offerts à Ottawa alors qu'elles sont incarcérées et qu'elles examinent les options qui s'offrent à elles dans le cadre de leur plan de libération.
- La gestion de cas des Inuites, à leur libération, doit s'inscrire dans une démarche globale comprenant des mesures d'aide pour les traumatismes et les mauvais traitements physiques et sexuels non réglés, notamment les séquelles laissées par les pensionnats, et des mesures d'aide personnalisée pour les troubles de stress post-traumatique, l'estime de soi, les toxicomanies, la gestion de la colère, l'exercice du rôle parental, la prévention du vol, l'éducation, les compétences personnelles, etc.
- Dans le cas des Inuites détenues dans des établissements carcéraux fédéraux qui sont prêtes et aptes à réintégrer le marché du travail à leur libération, SCC devrait examiner les possibilités de stage dans des organismes inuits qui offrent un milieu de travail adapté à leur culture et favorisant l'établissement de liens plus étroits avec des Inuits intègres pouvant servir de modèles et de mentors.
- Faute de financement pour offrir des services propres aux Inuites, le personnel des établissements de transition et les fournisseurs de services doivent avoir accès à de la formation et à de l'information pour les sensibiliser à la culture et aux besoins particuliers des délinquantes inuites, ainsi qu'aux obstacles auxquels elles sont confrontées.
- Les Inuites doivent être informées de leur droit à des services ou à des mesures d'aide ciblés et elles doivent se sentir à l'aise d'en faire la demande.